



PROGRAMME DE FORMATION

INTRA • INTER • SUR MESURE

GESTION COMPTABLE ET SOCIALE

LE SOCIAL PRATIQUE
POUR LES HOTELIERS/
RESTAURATEURS

1 JOUR



Prérequis : connaissance de la base de gestion des salarié(e)s

Objectifs : maîtriser l'organisation du travail en activité HCR (Hôtels, cafés, restaurateurs)

Aptitude : connaître les nouveautés sociales pour l'année à venir

Public : dirigeants, Services RH et comptable

Compétences : après une alternance d'apports théoriques et de travaux pratiques pour attirer votre attention sur les points clés de cette formation, le formateur met à votre disposition les outils web et PDF nécessaires et vous accompagne à la connaissance de l'organisation du travail en HCR

Durée : 1 jour, 7 heures

Délai d'accès : 72 heures

Tarifs : sur devis (conditions générales de vente accessibles sur notre site internet :

www.formationccilandes.fr

Méthodes mobilisées : apports théoriques, mises en situation, cas pratiques, Ludo pédagogie

Modalités d'évaluation : vous serez évalué(e) en cours de formation par un questionnaire d'évaluation, et en fin de formation par un quiz de validation des connaissances acquises

Accessibilité : locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite



CCI LANDES

www.formationccilandes.fr

PROGRAMME INDICATIF



THÈME 1 : LES CONTRATS DE TRAVAIL

- Les contrats saisonniers :
 - Avec ou sans terme précis ?
 - Pour quelle durée de travail ?
 - Renouvellement et succession de contrats
 - Conclusion, conditions et modèles
- Les contrats d'extras
 - Pour qui et pour quelle mission ?
 - Renouvellement et succession de contrats
- Les autres types de contrats
 - Le CDI pour les permanents
 - Le contrat à temps partiel pour tous
 - Conclusion et rupture

THÈME 2 : L'ORGANISATION DU TRAVAIL

- Répartition du temps de travail pour les saisonniers (heures supplémentaires, répartition du travail et du repos sur la saison...)
- Les règles du temps de travail pour l'ensemble des salarié(e)s
- Les règles du repos et des congés spécifiques aux HCR
- Les documents obligatoires

THÈME 3 : LE CHOIX DU STATUT ET LA PROTECTION SOCIALE DES DIRIGEANTS

- Entreprise individuelle ou exercice en société ?
- Le statut du conjoint
- La protection sociale personnelle
- Mutuelle et prévoyance lourde
- Le régime de retraite complémentaire et supplémentaire
- Les plans d'épargne



Pour plus d'informations :
formationccilandes.fr
05 58 05 44 81

